COMMUNE DE

LONGFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 14 avril, Le Conseil Municipal de LONGFOSSE, légalement convoqué le 07 avril 2025, s'est réuni en Mairie à la Salle du Conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Anita THOMAS, Maire.

Publique				*Conseillers en exercice :*	*15*
CM-PV-2025-04-27				*Conseillers présents :*	12
Début et fin de séance	**20H00**	21H17		*Conseillers votant :*	13

Liste des Membres du Conseil et presence *(dans l'ordre du tableau)*

Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
Anita THOMAS	X			Michael SENECAUT	x		
Emile SAILLY	X			Gabriel CLABAUT		x	
Caroline MENUGE	X			Grégory SMERCK	X		
Charlotte LOEUILLIEUX	X			Delphine LENGAIGNE		x	
Sabrina FERTIN	X			Olivier RENARD	X		
Anita BOUDIN	x			Veronique SAGOT	X		
Jeremy DHIEUX		x		Pascal GUCHE	X		
Fabrice DECROIX	X						

Procuration(s) Jeremy DHIEUX donne pouvoir à Caroline MENUGE

Date de la convocation du Conseil municipal *07/04/2025*
:Date d'affichage : **23/04/2025**

Madame le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés. Elle rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1) Compte-rendu du dernier conseil municipal
2) Désignation d'un secrétaire de séance
3) Compte rendu du Conseil d'Ecole
4) Validation du choix de la CAO pour la construction de la salle d'activités
5) Vote du budget à l'école
6) Vote de la subvention au CCAS
7) Vote des Subventions aux associations
8) Vote des Taxes communales
9) Subvention au budget eau et assainissement
10) Convention CDG62 pour la dématérialisation des marchés publics
11) Budget EAU ET ASSAINISSEMENT
    a. Vote du CFU 2024
    b. Vote de l'Affectation du résultat 2024
    c. Vote du budget 2025
12) Budget SPANC
    a. Vote du CFU 2024
    b. Vote de l'Affectation du résultat 2024
    c. Vote du budget 2025
13) Budget COMMUNE
    a. Vote du CFU 2024
    b. Vote de l'Affectation du résultat 2024
    c. Vote du budget 2025
14) Indemnités des élus
15) Questions diverses

……

DELIBERATIONS ANNEXEES

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
THOMAS Anita	2025-04-01	**Vote du budget de l'école**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
THOMAS Anita	2025-04-02	**Vote de la subvention 2025 au CCAS**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
THOMAS Anita	2025-04-03	**Vote des subventions 2025 aux Associations**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 1
THOMAS Anita	2025-04-04	**Vote des taxes communales pour 2025**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 1
THOMAS Anita	2025-04-05	**Versement par le budget principal au budget annexe « eau et assainissement » d'une subvention d'équilibre**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
MENUGE Caroline	2025-04-06	**Convention CDG62 pour la dématérialisation des marchés publics**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
MENUGE Caroline	2025-04-07	**Vote CFU 2024 – Budget COMMUNE**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 1
MENUGE Caroline	2025-04-08	**Vote Affectation des résultats 2024 – Budget COMMUNE**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
THOMAS Anita	2025-04-09	**Vote du budget 2025 – Budget COMMUNE**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13

MENUGE Caroline	2025-04-10	**Validation CFU 2024 – Budget Eau et Assainissement**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 1
MENUGE Caroline	2025-04-11	**Vote Affectation des résultats 2024 – Budget Eau et Assainissement**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
MENUGE Caroline	2025-04-12	**Vote BUDGET 2025– Budget Eau et Assainissement**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
THOMAS Anita	2025-04-13	**Validation CFU 2024 – Budget SPANC**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 1
MENUGE Caroline	2025-04-14	**Validation Vote Affectation des résultats 2024 – Budget SPANC**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13
MENUGE CAROLINE	2025-04-15	**Vote du budget 2025 – Budget SPANC**	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13

1) Compte-rendu du dernier conseil municipal

Madame le Maire demande si le compte rendu du dernier conseil amène des observations.

Le Conseil Municipal, VALIDE le procès-verbal à l'unanimité

2) DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle propose Mme Sabrina FERTIN en tant que secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** cette **proposition.**

3) Compte rendu du Conseil d'école

Les élus ont reçu une copie de ce compte-rendu, pas de commentaire particulier, il est approuvé.

Acté et délibération annexée

4) Choix de la CAO pour la construction de la salle d'activités

Mme le Maire présente le rapport d'analyse des offres qui a été validé par la commission d'appel d'offres. Elle explique que le montant global du marché est inférieur de 3% à l'estimation du Maitre d'œuvre, soit un montant de 1 176 139,32 € HT pour 9 lots.

7-Subvention au CCAS

Madame MENUGE, Adjointe aux Finances précise que le conseil municipal, doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux établissements publics communaux, dont fait partie le CCAS. Vu le budget du CCAS, pour permettre d'équilibrer celui-ci, la subvention pour 2025 pourrait être de 11000€ commue pour 2024. Les élus acceptent de verser ce montant au CCAS pour l'année 2025.

Acté et délibération annexée

8-Budget de l'école

Pour l'année 2024, le budget octroyé a été de 11583€ pour les dépenses de fournitures scolaires soit 81€ par enfant pour 143 enfants. Cette année 144 enfants sont présents, en gardant le même montant par enfant, cela équivaut à 11 664€. Les crédits correspondants seront ouverts sur le budget communal 2025.

Acté et délibération annexée

9-VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Mme le Maire fait part aux conseillers des différentes demandes de subvention reçues en Mairie. Mme MENUGE explique que La commission « finances » a travaillé sur ce sujet et a proposé les montants notés dans le tableau joint. Pas de commentaires de la part des élus qui valident ces montants avec 12 voix pour et 1 abstention.

associations	**subvention accordée 2024**	**Proposition pour 2025**	VOTE du CM
Les restos du Cœur	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Football loisirs club	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Association L'UNION	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Longfossé Animations	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Ligue française contre cancer	100,00 €	100,00 €	100,00 €

association anciens combattants	180,00 €	100 €	100,00 €
Association Ecole Pub.	2 484,00 €	2 592 €	2 592 €
Amicale de l'Ecole	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Ping-pong loisirs club	550,00 €	0	0
TOTAL	9714,00 €	9192,00 €	9192,00 €

Les élus acceptent cette proposition pour l'année 2025, avec 12 voix pour et 1 abstention.
Acté et délibération annexée

10-Taxes communales – Vote pour 2025

Mme MENUGE présente un tableau avec les bases mises à jour et les possibilités d'augmentation.
Elle précise que la commission « finances » a proposé de ne pas augmenter ces taxes pour 2025, et de maintenir un taux de :

- Taxe foncière bâtie à 48.93 %
- Taxe foncière non bâtie à 42.06 %
- Taxe d'habitation à 17.15 %

Mr RENARD regrette que sa proposition de baisser les taxes pour cette année n'ait pas été retenue par la commission finances. Mme MENUGE « je te rappelle ce que j'ai dit en commission, ce serait un mauvais signal pour les services de l'Etat, la DGF pourrait être revue à la baisse également et ce n'est pas forcément le moment si la commune veut continuer à investir. »

Les élus acceptent cette proposition pour l'année 2025, avec 12 voix pour et 1 abstention.
Acté et délibération annexée

11- VERSEMENT PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE

Mme MENUGE explique que pour permettre l'équilibre de la section d'exploitation du budget annexe « eau et assainissement » il y a lieu de procéder au versement d'une subvention de 48000 € pour l'exercice 2025.
La dépense sera imputée sur le budget principal, article 65736221 « subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère industriel et commercial » et la recette sera imputée sur le budget annexe « eau et assainissement » à l'article 774 « subventions d'exploitation ».
Les élus ne font pas de commentaires et acceptent de verser ce montant au budget annexe.
Acté et délibération annexée

12 Budget COMMUNE

a. Validation du CFU 2024

Madame MENUGE explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.
Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026.
La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.
Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.
Le CFU du budget PRINCIPAL (COMMUNE) fait ressortir les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
660 440,76 €	644 818,75 €

Soit un déficit d'investissement de – 15 622,01 €

Section de Fonctionnement

Dépenses émises	Recettes perçues
927 943,69 €	1 129 132,44 €

Soit un excédent de fonctionnement de 201 188,75 €

En FONCTIONNEMENT :
Résultat de l'exercice : 201 188,75 €
Résultat antérieur (002) : 200 000,00 €
RESULTAT CUMULE : (002) 401 188,75 €

En INVESTISSEMENT :
Résultat de l'exercice : – 15 622,01 €
Résultat antérieur (001) : 302 202,59 €
Restes à réaliser en dépenses 104 545,30 €
Restes à réaliser en fonct. 27 000,00 €
RESULTAT CUMULE : (001) 286 580,58 €

Madame le Maire sort de la pièce et Madame MENUGE, Adjointe aux Finances propose aux élus de voter ce CFU 2024.
A l'unanimité, les élus valident ce CFU pour le budget COMMUNE pour l'année 2024.
Acté et délibération annexée

c . Affectation du résultat 2024

Madame MENUGE propose l'affectation des résultats tel que ci-dessous :
Les élus, à l'unanimité, votent cette affectation du résultat 2024.

002 – Résultat de fonctionnement reporté : 187 769,33 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 213 419,42 €
001 - Report en section d'investissement : 286 580,58 €
Acté et délibération annexée

d. Vote du budget 2025

Madame MENUGE présente ensuite le budget pour l'année 2024 qui s'équilibre :

- **Section de fonctionnement :**
  Dépenses 1 257 675,09 €
  Recettes 1 257 675,09 €
- **Section d'Investissement :**
  Dépenses 2 050 762,66 €
  Recettes 2 050 762,66 €

Les élus, à l'unanimité, valident ce budget 2025 pour le budget primitif COMMUNE.

Acté et délibération annexée

13 Budget Eau et Assainissement

a. Validation du CFU 2024

Madame MENUGE présente le CFU pour le budget Eau et Assainissement.

Il fait ressortir les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
20 366,54 €	25 964,08 €

Soit un excédent d'investissement de 5 597,54 €

Section d'exploitation

Dépenses émises	Recettes perçues
78 305,12 €	113 603,94 €

Soit un excédent d'exploitation de 35 298,82 €

En EXPLOITATION :
Résultat de l'exercice : 35 298,82 €
Résultat antérieur (002) : - 20 734,54 €
RESULTAT CUMULE : (002) 14 564,28 €

En INVESTISSEMENT :
Résultat de l'exercice : 5 597,54 €
Résultat antérieur (001) : 124 570,80 €
RESULTAT CUMULE : (001) 130 168,34 €

Madame le Maire sort de la pièce et Madame MENUGE, Adjointe aux Finances propose aux élus de voter ce CFU 2024.
A l'unanimité, les élus valident ce CFU pour le budget Eau et Assainissement pour l'année 2024.
Acté et délibération annexée

b. Affectation du résultat 2024

Madame MENUGE propose l'affectation des résultats tel que ci-dessous :

Proposition affectation du résultat	
EXCEDENT reporté 002 (exploitation)	14 564,28 €
Report en 001 (investissement)	130 168,34 €

Les élus, à l'unanimité, votent cette affectation du résultat 2023.
Acté et délibération annexée

c. Vote du budget 2025

Madame MENUGE présente ensuite le budget pour l'année 2025 qui s'équilibre :

- **Section d'Exploitation :**
  - Dépenses 114 276,22 €
  - Recettes 114 276,22 €
- **Section d'Investissement :**
  - Dépenses 153 762,66 €
  - Recettes 153 762,66 €

Acté et délibération annexée

14) Budget SPANC

a. Validation du CFU 2024

Madame MENUGE présente le CFU pour le budget SPANC.
Il fait ressortir les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
0 €	0 €

Section d'EXPLOITATION

Dépenses émises	Recettes perçues
0 €	0 €

Soit un Résultat d'exploitation de 0 €

En EXPLOITATION :
Résultat de l'exercice : 0 €
Résultat antérieur (002) : 14 895.40 €
RESULTAT CUMULE : (002) 14 895.40 €

En INVESTISSEMENT :
Résultat de l'exercice : 0 €
Résultat antérieur (001) : 17 708.78 €
RESULTAT CUMULE (001) : 17 708.78 €

Madame le Maire sort de la pièce et Madame MENUGE, Adjointe aux Finances propose aux élus de voter ce CFU
A l'unanimité, les élus valident ce CFU pour le budget SPANC pour l'année 2024.
Acté et délibération annexée

a. *Affectation du résultat 2024*

Madame MENUGE propose l'affectation des résultats tel que ci-dessous :

Proposition affectation du résultat	
Excédent reporté 002 (exploitation)	14 895,40 €
Report en 001 (investissement)	17 708,78 €

Les élus, à l'unanimité, votent cette affectation du résultat 2024.
Acté et délibération annexée

b. *Vote du budget 2025*

Madame MENUGE présente ensuite le budget pour l'année 2025 qui s'équilibre :
En dépenses et en recette d'investissement à 17 708,78 €
En dépenses et en recettes d'exploitation à 14 895,40 €
Acté et délibération annexée

15) Indemnités des Elus

Mme le Maire remet aux élus le tableau des indemnités des élus pour l'année 2024 comme l'oblige la Réglementation.

16) Questions diverses

TRAVAUX du Mois :

- Eglise : L'entreprise DEGARDIN a fait quelques travaux, solin du pilastre et descente de gouttières
- Cimetière : des composteurs ont été installés
- Mairie : une porte a été installée à l'étage et la salle du conseil sera bientôt terminée
- Salle des fêtes : la faîtière a été remaniée et quelques ardoises remplacées
- La Lisière : les accotements ont été stabilisés
- 1 curage a été réalisé chez Mr Labasque Lionel, rue des Broussailles

Course aux Œufs : elle aura lieu le lundi 21 avril à partir de 10H30 sur le stade de foot.

---------****--------

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance à 21H17.

DELIBERATIONS

DCM 2025-04-01 Objet : BUDGET DE L'ECOLE

Madame le Maire présente les dépenses de l'école.

Pour l'année 2025,
Vu le nombre d'élèves,
Madame le Maire propose de maintenir le montant de 81€ par enfant pour l'achat des fournitures scolaires, soit pour 144 enfants un montant de 11664€.
Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décident de valider ces montants pour 2025.

DCM 2025-04-02 Objet : VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS

Le conseil municipal,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'action sociale et des familles,
CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux établissements publics communaux,
Sur le rapport de Madame le Maire et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré,
DECIDE d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 11000 € au titre de l'année 2025
PRECISE que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2025.

DCM 2025-04-03 Objet : VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :
De verser une subvention pour l'exercice 2024 aux Associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT VOTE POUR 2025
Les restos du Cœur	300 €
Football loisirs club	3 500 €
Association L'UNION	600 €
Longfossé Animations	1 500 €
Ligue française contre cancer	100 €
Association anciens combattants	100 €
Association école publique Longfossé	2592 €
Amicale de l'Ecole	500 €
total	9192 €

DCM 2025-04-04 Objet : VOTE DES TAXES COMMUNALES POUR 2025

Vu L'état 1259 qui reprend les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2025,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident pour l'année 2025 :
- de maintenir le taux actuel de la taxe foncière bâti
- de maintenir le taux de la taxe foncière non bâti
- de maintenir le taux de la taxe d'habitation
SOIT,

- Taxe foncière (bâti) : 48.93 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42.06%
- Taxe d'habitation : 17,15 %

DCM 2025-04-05 objet : Versement par le budget principal au budget annexe « eau et assainissement » d'une subvention d'équilibre

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu les finances communales,

Considérant la nécessité pour le budget annexe de recourir au versement d'une subvention de fonctionnement pour assurer son équilibre,

Considérant que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe pour l'exercice 2025 sont insuffisantes pour équilibrer la section d'exploitation

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser, pour le fonctionnement du budget annexe, une subvention d'équilibre de **48000 €** (quarante-huit mille euros) pour l'exercice 2025,
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget principal article 65736221 « subvention de fonctionnement versée aux établissements à caractère industriel et commercial » et la recette sera imputée sur le budget annexe article 774 « subvention d'exploitation ».

DCM 2025-04-06 OBJET : CONVENTION CDG62

Vu l'obligation pour la commune de dématérialiser ses marchés publics,
Vu le nombre d'agents communaux qui déterminent la grille des contributions financières,

Vu la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés mise en place par le CDG62,
Vu la proposition du CDG62 d'établir une convention qui définit les modalités d'accès à cette plateforme à titre gratuit pour la commune,
Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :
De valider cette convention
D'autoriser Mme Le Maire à signer cette convention

DCM 2025-04-07 OBJET : Approbation du CFU 2024 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission des Finances, Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.
Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus

administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.
Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026.
La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.
Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget PRINCIPAL (COMMUNE) fait ressortir les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
660 440,76 €	644 818,75 €

Soit un déficit d'investissement de – 15 622,01 €

Section de Fonctionnement

Dépenses émises	Recettes perçues
927 943,69 €	1 129 132,44 €

Soit un excédent de fonctionnement de 201 188,75 €

En FONCTIONNEMENT :
Résultat de l'exercice : 201 188,75 €
Résultat antérieur (002) : 200 000,00 €
RESULTAT CUMULE : (002) 401 188,75 €

En INVESTISSEMENT :
Résultat de l'exercice : – 15 622,01 €
Résultat antérieur (001) : 302 202,59 €
Restes à réaliser en dépenses 104 545,30 €
Restes à réaliser en fonct. 27 000,00 €
RESULTAT CUMULE : (001) 286 580,58 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire s'étant retirée de la salle, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget PRINCIPAL

DCM 2025-04-08 OBJET : Vote de l'affectation du résultat 2024 - COMMUNE

Vu les résultats du CFU 2024,
Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.
L'Adjoint en charge des FINANCES propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

002 – Résultat de fonctionnement reporté : 187 769,33 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 213 419,42 €
001 - Report en section d'investissement : 286 580,58 €

DCM 2025-04-09 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2025

Le Budget PRIMITIF COMMUNE 2025 s'équilibre donc comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
  Dépenses 1 257 675,09 €
  Recettes 1 257 675,09 €
- **Section d'Investissement :**
  Dépenses 2 050 762,66 €
  Recettes 2 050 762,66 €

DCM 2025-04-10 OBJET : CFU 2024 – Budget Annexe Eau et Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission des Finances, Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.
Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.
Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026.
La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.
Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget Annexe Eau et Assainissement fait ressortir les résultats suivants :
Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
20 366,54 €	25 964,08 €

Soit un excédent d'investissement de 5 597,54 €

Section de Fonctionnement

Dépenses émises	Recettes perçues
78 305,12 €	113 603,94 €

Soit un excédent de fonctionnement de 35 298,82 €

En FONCTIONNEMENT :
Résultat de l'exercice : 35 298,82 €
Résultat antérieur (002) : - 20 734,54 €

RESULTAT CUMULE : (002) 14 564,28 €

En INVESTISSEMENT :
Résultat de l'exercice : 5 597,54 €
Résultat antérieur (001) : 124 570,80 €
RESULTAT CUMULE : (001) 130 168,34 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire s'étant retirée de la salle, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget Annexe Eau et Assainissement.

DCM 2025-04-11 OBJET : Vote de l'affectation du résultat 2024 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Vu les résultats du CFU 2024,
Considérant que le résultat d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.
L'Adjoint en charge des FINANCES propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

002 – Résultat d'exploitation reporté : 14 564,28 €
001 - Report en section d'investissement : 130 168,34 €

DCM 2025-04-12 OBJET : VOTE DU BUDGET 2025 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2025.

Le Budget EAU et ASSAINISSEMENT 2025 s'équilibre donc comme suit :

- **Section D'Exploitation :**
  - Dépenses 114 276,22 €
  - Recettes 114 276,22 €
- **Section d'Investissement :**
  - Dépenses 153 762,66 €
  - Recettes 153 762,66 €

DCM 2025-04-13 OBJET : CFU 2024 – Budget SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'avis de la commission des Finances, Madame le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.
Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.
Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026.
La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er janvier 2025.
Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget Annexe SPANC fait ressortir les résultats suivants :

Section d'Investissement

Dépenses émises	Recettes perçues
0 €	0 €

Section d'EXPLOITATION

Dépenses émises	Recettes perçues
0 €	0 €

Soit un Résultat d'exploitation de 0 €

En EXPLOITATION :
Résultat de l'exercice : 0 €
Résultat antérieur (002) : 14 895.40 €
RESULTAT CUMULE : (002) 14 895.40 €

En INVESTISSEMENT :
Résultat de l'exercice : 0 €
Résultat antérieur (001) : 17 708.78 €
RESULTAT CUMULE (001) : 17 708.78 €

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame le Maire s'étant retirée de la salle, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget Annexe SPANC

DCM 2025-04-14 OBJET : Vote de l'affectation du résultat 2024 – SPANC

Vu les résultats du CFU 2024,
Considérant que le résultat d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.
L'Adjoint en charge des FINANCES propose d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :
002 – Résultat d'exploitation reporté : 14 895.40 €
001 - Report en section d'investissement : 17 708.78 €

DCM 2025-04-15 OBJET : VOTE DU BUDGET 2025 – SPANC
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les dépenses et les crédits nécessaires pour l'année 2025.
Le Budget SPANC 2025 s'équilibre donc comme suit :

Section d'Exploitation

- Dépenses 14 895,40 €
- Recettes 14 895,40 €

Section d'Investissement

- Dépenses 17 708,78 €
- Recettes 17 708,78 €

DCM 2025-04-16 OBJET : VALIDATION DU CHOIX DE LA CAO – CONSTRUCTION DE LA SALLE D'ACTIVITES

Dans le cadre de la procédure de marché lancée par délibération du 29 juillet 2024, selon la procédure adaptée pour le « **Projet de construction d'une nouvelle salle multi activités, associative, sportive et de loisirs intergénérationnelle »**, Mme Le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres a été réunie les 04 et 14 avril pour l'analyse des offres et le choix des entreprises pour la construction de cet espace.
C'est ainsi qu'ont été retenues les entreprises les mieux-disantes pour les 9 lots de ce marché public de travaux pour un montant global de 1 176 139,32€ HT.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
Valide le choix de la CAO pour 9 lots d'un montant global de marché à 1 176 139,32€ HT,
Autorise le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues ainsi que tous documents se rapportant à cette décision.